



## NOTE D'INFORMATIONS GENERALES RELATIVE A VOTRE PARTICIPATION AU CONGRES A ABIDJAN

### A. FORMALITES DE VISA D'ENTREE :

#### *Conditions d'entrée en Côte d'Ivoire*

##### Passeports et visas

Tout visiteur étranger qui entre en Côte d'Ivoire pour assister au Congrès doit être en possession d'un passeport ordinaire, diplomatique, spécial ou de service, valable au moins six mois à compter de la date de son arrivée dans le pays.

- En fonction de sa nationalité, le visiteur pourrait avoir l'obligation d'obtenir un visa pour entrer sur le territoire ivoirien. Le titulaire d'un passeport de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est dispensé de l'obtention d'un visa d'entrée en Côte d'Ivoire.
- Concernant les autres nationalités, il existe deux (02) options :
  1. Se rendre dans les ambassades et représentations diplomatiques ivoiriennes pour les pays qui en disposent.
  2. Consulter le site Web national e-visa (<https://sneidai.com/e-visa>).
- **Une attestation du Ministère des Affaires Étrangères de Côte d'Ivoire permettant de faciliter l'embarquement est disponible sur le site d'enregistrement de l'UPU [www.upu.int](http://www.upu.int) et doit accompagner tous vos documents.**

##### Vaccins et tests PCR

L'entrée en Côte d'Ivoire est soumise à la présentation d'un certificat de vaccination international ou un certificat du médecin traitant confirmant **la vaccination à la fièvre jaune.**

Aussi, compte tenu du contexte sanitaire mondial, il est demandé aux délégués de se munir d'un **test PCR négatif datant de moins de 3 jours.** Les frais de test Covid-19 pour tous les voyageurs au départ et à l'arrivée de l'aéroport d'Abidjan sont fixés à 25.000 FCFA (soit 37,5 euros).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site officiel <https://deplacement-aerien.gouv.ci>.

##### Procédures générales de voyage

Dans le cadre de la réouverture des frontières aériennes ivoiriennes les voyageurs au départ, à l'arrivée et en transit en Côte d'Ivoire seront désormais soumis, en plus des mesures sanitaires liées à la COVID-19, **au renseignement d'un formulaire de Déclaration de Déplacement par VoieAérienne (DDVA).** Ce formulaire est disponible en ligne, via l'adresse : <https://deplacement-aerien.gouv.ci>.

**Le Ministère des Transports insiste sur le caractère obligatoire de ce document qui est subordonné à l'embarquement** et au débarquement des aéronefs.

Le Ministère des Transports invite tous les candidats aux voyages à se conformer strictement aux présentes dispositions, afin de permettre des vols aériens en toute sécurité en cette période de crise sanitaire.

##### Procédure pour les voyageurs à destination d'Abidjan :

- Si vous êtes un voyageur à destination d'Abidjan, vous devez avant votre départ de l'étranger :

Le voyageur doit faire son **test de dépistage PCR COVID-19** dans le pays où il se trouve. Le résultat du test sera demandé lors de l'embarquement. Seuls les voyageurs dont les résultats sont négatifs datant de moins de 5 jours, sont autorisés à voyager.



## FAIRE LA DECLARATION DE DÉPLACEMENT

Le voyageur effectue (de préférence 5 jours avant son voyage) sa déclaration de déplacement sur le site <https://deplacement-aerien.gouv.ci/> et paye en ligne avec Orange Money, Moov Money, MTN Mobile Money, Visa, Mastercard, Yup, EcobankPay. **Le Montant à payer est de 2 000 FCFA (3,04 €)**

## IMPRIMER SON REÇU ET SA DECLARATION

Imprimez votre formulaire de déclaration et votre reçu de paiement. Vous recevrez une copie de ces documents dans la boîte mail indiquée lors de la déclaration. **La fiche de déclaration de déplacement par voie aérienne (DDVA) et l'attestation COVID-19 négatif vous seront demandées avant votre embarquement.**

**B. DETAILS DES DATES D'ARRIVEE ET TRANSPORT :** Pour une bonne organisation des transports vers les hôtels sélectionnés et le lieu de la réunion, les délégués sont priés d'envoyer les informations détaillées de leurs vols aux points focaux indiqués sur le formulaire d'inscription, au plus tard 48 heures avant leur arrivée. Il sera organisé le transport des participants de l'aéroport à l'hôtel choisi, ainsi que de l'hôtel au lieu de la réunion et de l'hôtel à l'aéroport.

**C. RESERVATION D'HOTEL :** Il est recommandé aux participants de procéder par eux-mêmes à leur réservation d'hôtel, par fax ou email, et d'envoyer une copie de cette réservation d'hôtel aux points focaux. **La date limite recommandée pour effectuer sa réservation est fixée au 20 juillet 2021.**

**D.** La fiche de réservation, ainsi que la liste des hôtels retenus, sont disponibles sur le site <https://upuabidjan2020.gouv.ci>. Les formulaires de réservation doivent indiquer le jour et l'heure d'arrivée et de départ et doivent être adressés à l'hôtel choisi dans les meilleurs délais. (Voir le parcours du délégué sur le site <https://upuabidjan2020.gouv.ci>)

**E.** En cas de difficultés, il vous est recommandé de prendre contact avec Madame Diabaté Korotoum, Secrétaire Général de la Poste de Côte d'Ivoire

**F.** Des excursions et activités touristiques seront proposées aux délégués pendant le 27ème Congrès de l'UPU à Abidjan. Le pays hôte communiquera au Bureau International, toutes les excursions proposées aux délégués pour large diffusion.

**NB :** Pour tous ceux qui désirent participer au Congrès en tant qu'observateur, merci d'adresser votre requête au Secrétariat à l'Organisation de l'UPU via cette adresse mail : [Congress2020@upu.int](mailto:Congress2020@upu.int)

Pour plus d'informations sur le pays hôte et sur les dispositions prises pour le Congrès, vous êtes invités à visiter le site web dédié à l'évènement : <https://upuabidjan2020.gouv.ci>

Dans l'intervalle, le Comité d'Organisation (CO) de la Côte d'Ivoire se tient à votre entière disposition pour toute information additionnelle aux adresses suivantes :

- Pour toutes informations relatives aux dispositions générales :

[Information.upuabidjan@gouv.ci](mailto:Information.upuabidjan@gouv.ci)

[c.diop@upuabidjan.gouv.ci](mailto:c.diop@upuabidjan.gouv.ci)

- Pour toutes informations relatives à l'accueil, à la procédure visa et à l'hébergement :

[Accommodation.upuabidjan@gouv.ci](mailto:Accommodation.upuabidjan@gouv.ci)

[fofana.diabate@laposte.ci](mailto:fofana.diabate@laposte.ci)

- Pour toutes informations relatives à l'organisation d'évènements pays sponsorisés :

[ndakon.aline@artci.ci](mailto:ndakon.aline@artci.ci)

[c.diop@upuabidjan.gouv.ci](mailto:c.diop@upuabidjan.gouv.ci)